

# LINGONE

Société par actions simplifiée  
au capital de 989 660 euros  
Siège social : Lieudit Lavau - 52190 RIVIERE LES FOSSES  
879 207 017 RCS CHAUMONT

## RAPPORT DU PRÉSIDENT À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 28 MAI 2025

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Extraordinaire afin de soumettre à votre approbation un projet de statuts actualisés pour notre société.

Nous avons souhaité vous proposer ce projet de modifications de nos statuts pour les motifs que nous vous exposons.

Notre société a été créée depuis un peu plus de 5 ans et, dans un contexte de démarrage et des incertitudes qui en découlaient, les statuts avaient prévus des règles qui étaient du ressort des actionnaires, le Comité de Pilotage n'ayant pas encore eu le temps de mettre en œuvre son activité.

Aujourd'hui, le Comité de Pilotage a montré son utilité et il est apparu qu'il convenait de lui transférer plus de compétences et de souplesse sur la mise en place et le contrôle de la gouvernance.

C'est pour cela que, dans les statuts proposés à votre vote, toutes les dispositions relatives aux limitations des pouvoirs du Président et du Directeur Général ont été supprimées avec le transfert de décision de ces limitations au Comité de Pilotage chargé de mettre en place un règlement intérieur sur la gouvernance.

D'autre part, il est apparu nécessaire de revoir l'organisation du Comité de Pilotage. Tout d'abord, il est proposé de réduire le nombre maximum de membres à 9 au lieu de 15. Ceci permet d'organiser des réunions plus efficaces. Ensuite, il est apparu nécessaire de séparer les fonctions dévolues à chacun : la mise en place de la stratégie relèvera du Comité de Pilotage, qui est le représentant des actionnaires, et l'opérationnel pour la mise en œuvre des décisions stratégiques sera de la compétence des salariés. Aussi, nous avons voulu éviter qu'une même personne puisse être impliquée dans ces deux domaines d'attribution.

Enfin, nous profitons de ces modifications pour apporter des précisions complémentaires sur les apports effectués dans la constitution du Capital social et pour supprimer toutes les mentions incluses à l'origine qui n'étaient nécessaires que dans le cadre de la création de la société et qui n'ont plus aucune utilité maintenant.

Nous restons à votre disposition sur les questions que vous souhaiteriez poser au cours de notre Assemblée Générale Extraordinaire.

Voici la liste des articles de nos statuts actuels qui sont à modifier et ceux qui sont à supprimer.

- Articles modifiés :

- . ARTICLE 6 - APPORTS
- . ARTICLE 18 - PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ (désignation, durée des fonctions, pouvoirs du Président)
- . ARTICLE 19 - DIRECTEUR GÉNÉRAL (rémunération, pouvoirs du Directeur Général)
- . ARTICLE 20 - COMITÉ DE PILOTAGE (désignation, durée des fonctions, rémunération, fonctions du Comité de Pilotage, Président du Comité de Pilotage)
- . ARTICLE 30 - EXERCICE SOCIAL

- Articles supprimés :

- . ARTICLE 38 - NOMINATION DES DIRIGEANTS
- . ARTICLE 39 - ENGAGEMENTS POUR LE COMPTE DE LA SOCIÉTÉ EN FORMATION
- . ARTICLE 40 - FORMALITÉS DE PUBLICITÉ – POUVOIRS - FRAIS

Nous vous invitons à vous prononcer sur les résolutions qui vont être soumises à votre vote.

Félix SANCHO  
Président